

DU 29 MARS 2021 A 18 H 30

**Elus : 15 EMMENDOERFFER Jocelyne – NEVEUX Guy – ROMANO Valérie – FREY Nicolas
HENNEQUIN Marie-Ange - ARNOUX Laurent – ZANNOL Anne – SPIRCKEL
Patrick – DEHONDT Aline – SCHUMACHER-LEBLANC Anthony – CAVELIUS
Laura – ETIENNE Pascal – DELOFFRE Tiziana – CARTON Julien – BARZIC
Isabelle**

En fonction : 15
Présents : 13
Absents
**excusés : 2 Anne ZANNOL qui a donné pouvoir à Jocelyne EMMENDOERFFER
Anthony SCHUMACHER-LEBLANC**

Convocation envoyée le 22 mars 2021

Secrétaire de séance : Laura CAVELIUS

Dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 et afin d'assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, que celle-ci se tiendra à huis-clos.

ORDRE DU JOUR

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2021**
- 2) COMPTE DE GESTION 2020**
- 3) COMPTE ADMINISTRATIF 2020**
- 4) AFFECTATION DU RESULTAT**
- 5) BUDGET 2021**
- 6) SUBVENTIONS**
- 7) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU CYVM (Centre de Yachting à Voile de Moselle) – REFECTION DE TOITURE**
- 8) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEMENTAIRE POUR LA COMMISSION CHASSE**
- 9) EMPLOI D'ETE**
- 10) DIA**
- 11) RENOUVELLEMENT DU BAIL EMPHYTEOTIQUE CYVM (Centre de Yachting à Voile de Moselle)**
- 12) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR REMISE A NIVEAU DES COLLECTIONS**
- 13) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR MOBILIER COMPLEMENTAIRE**

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2021

Madame le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 janvier 2021.

Ce compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, sans apporter de modification.

2) COMPTE DE GESTION 2020

Madame Valérie Romano, adjointe au maire, présente le compte de gestion 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe le total des opérations et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion conformément à l'état II-1,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, arrête les résultats totaux des différentes sections budgétaires conformément à l'état II-2,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, arrête les opérations de cette comptabilité conformément à l'état III,

- déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3) COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Madame le maire donne la parole à Madame Valérie Romano, adjointe au maire, et quitte la salle. Madame Romano présente les comptes de l'année 2020.

1) Fonctionnement :

a) Recettes : 1 916 753,48 € (1 574 480,18 - exercice 2020 + 342 273,30 - report 2019)

b) Dépenses : 1 293 980,05 €

RESULTAT (a-b)

622 773,43 Euros

2) Investissement :

a) Recettes : 1 403 280,38 € (575 400,05 - exercice 2020 + 827 880,33- report 2019)

b) Dépenses : 644 681,16 €

RESULTAT (a-b)

758 599,22 Euros

3) Restes à réaliser :

a) Recettes : 129 572,26 €

b) Dépenses : 1 143 281,03 €

RESULTAT (a-b)

- **1 013 708,77 Euros**

4) Besoin de financement :

(2) Résultat : 758 599,22 €

(3) Report : - 1 013 708,77 €

RESULTAT (a+b)

- 255 109,55 Euros

5) Résultat à reprendre au budget N+1 (en recettes de fonctionnement) :

(1) Résultat de fonctionnement :	622 773,43 €
(4) Résultat besoin de financement :	255 109,55 €

RESULTAT (1-4) **367 663,88 Euros**

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

002 REPORT FONCTIONNEMENT (5) : recettes de fonctionnement 367 663,88 Euros

001 RESULTAT INVESTISSEMENT (2) : recettes d'investissement 758 599,22 Euros

Le conseil municipal prend acte du compte administratif 2020 et donne quitus à Madame le maire pour la gestion financière des comptes 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, par 12 voix pour (Madame le maire ne pouvant délibérer sur le compte administratif), le compte administratif 2020 ainsi présenté.

4) AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de 622 773,43 Euros

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE (2020) + 280 500,13 Euros

B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (2019) + 342 273,30 Euros

C) RESULTAT A AFFECTER : A + B (hors restes à réaliser) + 622 773,43 Euros

D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT
- excédent (excédent de financement R001) +758 599,22 Euros

E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT
- besoin de financement - 1 013 708,77 Euros

F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E - 255 109,55 Euros

DECISION D'AFFECTATION

AFFECTATION EN RESERVE R1068 en investissement 255 109,55 Euros

REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 367 663,88 Euros
(résultat à affecter : ligne C moins Réserve ci-dessus)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'affectation du résultat 2020 ainsi présentée.

5) BUDGET 2021

Madame Valérie Romano, adjointe au maire, présente le budget 2021.

Section de fonctionnement

- Dépenses prévues		1 960 137,88 €uros
Dont	virement à la section investissement	545 000,00 €uros
- Recettes prévues		1 960 137,88 €uros
Dont	excédent 2020	367 663,88 €uros

Section d'investissement

- Dépenses prévues	1 904 916,87 €uros
- Recettes prévues	1 904 916,87 €uros

Le conseil municipal, après examen, approuve à l'unanimité, le budget 2021 ainsi présenté, charge Madame le maire de son application dans le cadre de la gestion financière de la commune d'Argancy et remercie le travail accompli par Madame Marie-Christine Haller, Adjoint administratif en charge des finances.

6) SUBVENTIONS

Monsieur Guy Neveux, adjoint au maire en charge des associations, présente au conseil municipal les propositions de subventions à attribuer aux associations suite à leur demande.

A.C.M.F	700
A.P.E.I.	1 400
Argancy pétanque	1 500
Association des cavaliers propriétaires	800
Amicale de pêche	1 200
Amicale des donneurs de sang	300
Amicale du personnel	4 500
Bootleggers	2 500
Colombophile	400
Collège Paul Verlaine	300
Comité de gestion	10 000
CYVM	2 500
Ecole Buissonnière	1 000
Familles rurales	300
Inter association	0*
Les félins	200
Loisirs et partage	1 000
Rugy loisirs	1 500
Tennis club Argancy	3 500
Une rose un espoir	500
U.S.Argancy	3 000
TOTAUX	37 100

* L'inter association n'a pas sollicité de subvention à l'unanimité de ses membres compte tenu du contexte sanitaire.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et une abstention, accepte le tableau des subventions à attribuer aux associations pour l'année 2021 et charge Madame le maire d'appliquer cette décision.

L'école intercommunale de musique ainsi que l'orchestre d'harmonie n'ayant pas encore transmis la répartition, leurs demandes seront traitées lors d'un prochain conseil municipal.

7) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU CYVM (Centre de Yachting à Voile de Moselle) – REFECTION DE TOITURE

Monsieur Patrick Spirckel, conseiller municipal et membre de la commission « association », informe l'assemblée de la réception d'une demande de subvention exceptionnelle du CYVM (Centre de Yachting à Voile de Moselle).

L'association a pour projet de remplacer la toiture du bâtiment principal.

Le montant de la subvention souhaitée représente 20 % du montant total des travaux de dépose de la toiture amiante et le remplacement de l'intégralité de la couverture soit 13 959,92 Euros.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'attribuer cette subvention exceptionnelle à l'association sur présentation de facture et charge Madame le maire d'appliquer cette décision.

8) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEMENTAIRE POUR LA COMMISSION CHASSE

Madame le maire informe le conseil municipal que le cahier des charges des chasses communales impose que dans son article 4 « Commission consultative de chasse » la commission communale doit être composée comme suit :

- le maire président ou son représentant et deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal,
- le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- le trésorier municipal ou son représentant,
- le président de la chambre départementale d'agriculture ou son représentant,
- le président de la fédération départementale des chasseurs ou son représentant,
- le président du centre régional de la propriété forestière ou son représentant,
- un lieutenant de louveterie,
- le président du fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers (FDIDS) ou son représentant,
- le chef de service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant,

Et pour les communes comprenant des terrains relevant du régime forestier :

- un représentant de l'Office National des Forêts.

Lors de la désignation des représentants dans les structures communales, délibération en date du 25 mai 2020, la commission chasse était composée d'un conseiller municipal.

Madame le maire demande au conseil municipal de désigner un membre supplémentaire afin de respecter ledit cahier des charges.

A l'unanimité, Monsieur Pascal Etienne, conseiller municipal, est désigné membre de la commission chasse.

9) EMPLOI D'ETE

Madame le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'embaucher dans la limite des besoins, en contrat à durée déterminée de 2 à 4 semaines, les mois de juillet et août, pour réaliser des travaux d'entretien et de secrétariat en renfort de l'équipe municipale en place. Date limite de dépôt des candidatures : 31 mai 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Madame le maire d'embaucher les jeunes âgés de 18 ans à 25 ans, qui lui seront nécessaires, pour réaliser certains travaux avec une réserve éventuelle en cas de dégradation de la situation sanitaire.

10) DIA

Monsieur Nicolas Frey, adjoint au maire en charge de l'urbanisme, présente au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- a) non bâti
sis à Rugy commune d'Argancy
section 9 parcelle 93/83
superficie 487 m²
- b) non bâti
sis à Rugy commune d'Argancy
section 9 parcelles 92/38 et 91/38
superficie 622 m²
- c) bâti
sis à Argancy
section 1 parcelle 353/148
superficie 217 m²
- d) non bâti
sis à Rugy commune d'Argancy
section 4 parcelle 520/109
superficie 241 m²
- d) non bâti
sis à Rugy commune d'Argancy
section 4 parcelle 523
superficie 269 m²

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne fait pas valoir son droit de préemption sur ces demandes d'acquisition.

11) RENOUVELLEMENT DU BAIL EMPHYTEOTIQUE CYVM (Centre de Yachting à Voile de Moselle)

Monsieur Patrick Spirckel, conseiller municipal et membre de la commission « association », informe l'assemblée que le bail emphytéotique, établi en date du 1^{er} janvier 2003, est arrivé à échéance le 31 décembre 2020. Il propose son renouvellement pour une durée de 20 (vingt) ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Madame le maire pour exécuter cette décision et signer les documents s'y rapportant.

12) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR REMISE A NIVEAU DES COLLECTIONS

La commune procède à une demande de subvention au Président du conseil départemental de la Moselle, d'un montant de 1 200,00 Euros, pour la création ou remise à niveau des collections de base – communes de moins de 3000 habitants.

Pour que la demande soit recevable, la commune s'engage à porter cette subvention au budget communal et à acquérir les ouvrages au titre communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande de subvention ainsi présentée.

13) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR MOBILIER COMPLEMENTAIRE

La commune procède à une demande de subvention au Président du conseil départemental de la Moselle pour l'acquisition de mobilier complémentaire.

Pour que la demande soit recevable, la commune s'engage à porter cette subvention au budget communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande de subvention ainsi présentée.

Fin de la séance : 19 h 45